

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE ET DE LA VOIX

La publication de photographies ou images mobiles d'élèves identifiables ne peut se faire sans l'autorisation de l'intéressé ou de ses responsables légaux s'il est mineur. En cas de refus de votre part, les photographies où l'élève dont il est question ne seront utilisées qu'en le rendant impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images)

1) Désignation du projet audiovisuel

Participation à la réalisation d'un film présentant une expérience scientifique en lien avec le métier préparé.

Nom et adresse de l'établissement, dénommé l'établissement dans la suite du document :

Titre du film:

2) Modes d'exploitation envisagés

Ce film est principalement prévu dans le cadre d'un travail pédagogique qui associe la préparation au métier et une recherche en sciences et sera déposé dans le cadre d'un vote soumis au public sur le site Internet <https://vimeo.com/> donc sur un site Internet public.

3) Consentement de l'élève (Cocher les cases pour certifier votre accord)

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

4) Consentement pour la diffusion (à remplir par les représentants légaux ou l'élève majeur)

En donnant mon accord dans l'espace réservé à cet effet en bas de la page,

Je soussigné(e) M Responsable légal de (pour mineur)

Demeurant

Téléphone (facultatif).....

déclare céder, à titre gracieux, à l'établissement et aux rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers le droit d'utiliser et de communiquer au public dans le cadre du film cité, ou de tout extrait en étant issu :

- ma voix et mon image (pour les personnes majeures),

- la voix et l'image de mon fils/ma fille

La présente autorisation reste valable pendant 4 ans en cas de changement d'état civil du modèle sauf volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception. En outre la durée limite d'utilisation du film hors tout changement d'état civil est fixée à 10 ans.

Les sons et les images ne pourront en aucun cas être dénaturés ou détournés de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Les images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages à vocation non pédagogique ou commerciale.

Je donne mon accord dans les conditions énoncées sur ce document (rayer les mentions inutiles) à :

- La diffusion des images de mon enfant (mineur) Oui Non
- La diffusion des images me concernant (majeur) Oui Non
- La diffusion d'enregistrement(s) sonore(s) de (ma), sa voix Oui Non

Observations éventuelles :

Fait à le

Signature des deux parents / responsables légaux ou de l'élève majeur, précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** ».